

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPET et du CAER-CAPET ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2025 nommant le jury du concours interne du CAPET et des CAER-CAPET section sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie informatique, pour la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Est nommée pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

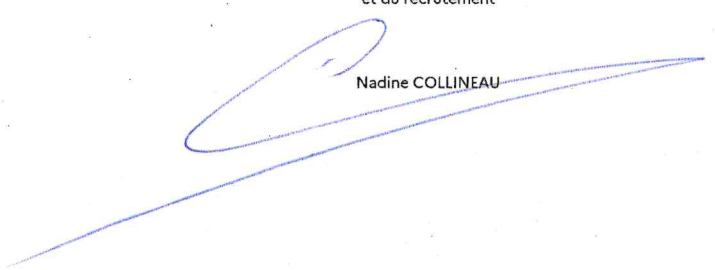
Mme Nathalie CALAS-CADEVILLE  
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 26 mars 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
et par délégation,  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

  
Nadine COLLINEAU